

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE  
2° REGION MILITAIRE  
LE DEFUNT ELMOUDJAHID BOUDJENANE AHMED

MISE EN DEMEURE N°02

L'entreprise Sarl « Groupe Mokabli des Grands Travaux », dont le siège social sis à: Rue de Barbessa - Kolea Wilaya de Tipaza, titulaire du marché n°078/2024 du 24/06/2024, portant sur « Travaux d'Achèvement de Réalisation de six (06) Hangars en superstructure au niveau de Tiaret », objet de visa CRM n° 230/2024 du 13/06/2024, est mise en demeure pour la deuxième fois dans un délai de (10) jours ouvrables, à compter de la date de la première parution dans le BOMOP ou dans les quotidiens nationaux pour les motifs suivant :

- L'entreprise n'a pas présenté le décompte général et provisoire ;
- Les travaux d'érection des échafaudages métalliques n'ont pas encore débuté ;
- L'entreprise n'a pas présenté le planning des travaux actualisé.

A défaut d'obtempérer aux injonctions contenues dans la mise en demeure dans les délais impartis, des mesures coercitives seront prises à l'encontre de la société, conformément à la réglementation en vigueur.